

UNIVERSITÉ DE FRIBOURG SUISSE
FACULTÉ DES SCIENCES

UNIVERSITÄT FREIBURG SCHWEIZ
MATHEMATISCH-NATURWISSENSCHAFTLICHE FAKULTÄT

Plan d'études pour l'obtention du

Bachelor of Science en biologie

Accepté par la Faculté des Sciences le 22 mars 2004
Version révisée du 26 mai 2008



Table des matières

Table des matières	2
1 Généralités.....	3
1.1 Titres universitaires et voies d'études.....	3
1.2 Structure générale des études.....	3
1.3 Compétences acquises.....	4
1.4 Évaluation des unités d'enseignement (UE) et acquisition des crédits ECTS.....	5
1.5 Langues d'enseignement.....	5
1.6 Éthique scientifique.....	5
1.7 Règlements et informations complémentaires.....	6
2 Bachelor of Science (BSc)	7
2.1 La première année d'études	7
2.1.1 Unités d'enseignement de la première année	7
2.1.2 Contenu des UE de la première année.....	7
2.1.3 Examens de la première année et validation	8
2.2 La deuxième et la troisième année d'études	8
2.2.1 Unités d'enseignement de la 2 ^{ème} année.....	9
2.2.2 Unités d'enseignement de la 3 ^{ème} année.....	10
2.2.3 Contenu des UE de la 2 ^{ème} et de la 3 ^{ème} année.....	10
2.2.4 Examens de la 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année, validation	11

1 Généralités

Ce plan d'études contient toutes les informations nécessaires aux étudiant-es qui souhaitent entreprendre des études de biologie à l'Université de Fribourg. Il est soumis aux conditions du *Règlement pour l'obtention des Bachelor of science et des Master of science de la Faculté des sciences* (appelé ci-après règlement).

1.1 Titres universitaires et voies d'études

La Faculté des Sciences décerne, aux étudiant-es qui ont accompli avec succès leurs études, les titres officiels suivants :

- **Bachelor of Science en biologie**, appelé ci-après **BSc**
- **Master of Science in Biology**, appelé ci-après **MSc**

La voie d'études du BSc en biologie offre une formation de base en biologie. Les connaissances générales et la méthodologie qu'elle apporte constituent un bagage solide pour des orientations professionnelles variées. Le BSc en biologie dispense aussi la formation essentielle et indispensable pour la poursuite des études scientifiques plus approfondies conduisant au MSc in Biology. Tous les titulaires d'un diplôme de maturité fédérale ou d'un titre jugé équivalent sont admis aux études de BSc en biologie (voir Art. 6 du règlement).

La voie d'études du MSc in Biology offre la possibilité d'approfondir la formation en biologie ainsi que de se spécialiser dans un domaine particulier. Le MSc in Biology donne une ouverture vers diverses formes d'activités professionnelles dans la recherche, l'enseignement, l'industrie, l'économie ou l'administration. Il ouvre la voie aux études doctorales. Le MSc in Biology avec branche complémentaire de 60 ECTS dans une autre branche enseignable donne aussi accès au « Diplôme d'aptitude à l'enseignement secondaire II » (DAES II).

Selon l'option du MSc choisie, les titulaires d'un titre de BSc en biologie ou en biochimie de l'Université de Fribourg ou d'une autre Haute École suisse sont admis aux études de MSc in Biology (Art. 7 du règlement). Les détenteurs d'un BSc acquis dans une autre discipline ou d'un diplôme équivalent (par exemple diplôme d'une HES) peuvent être admis aux études de MSc sur décision de la Faculté des sciences. Des prestations complémentaires préalables peuvent être exigées.

1.2 Structure générale des études

Les études de BSc et de MSc sont composées d'**unités d'enseignement (UE)** telles que les cours, les exercices, les travaux pratiques, le travail de Bachelor (projet de recherche) la thèse de Master, etc. À chaque UE est associé un nombre de **points ECTS** (*European Credit Transfer System*) transformables par des évaluations (p. ex. des épreuves) en crédits ECTS. Les études de BSc requièrent l'acquisition de 180 crédits ECTS (6 semestres) et les études de MSc exigent 90 crédits ECTS supplémentaires (3 semestres).

Les études de BSc en biologie se composent de la **branche principale** de 120 ECTS et de deux **branches complémentaires** au choix de 30 ECTS ou d'une branche complémentaire au choix de 60 ECTS. La branche principale se compose en première année de la Biologie des organismes I et II et des UE des **branches propédeutiques** comprenant la biologie, la chimie, la physique et les mathématiques. Les branches de la première année sont complétées dans les deux années suivantes par de nombreux cours dans le domaine de la biologie et d'un travail personnel au sein d'une équipe de recherche (travail de Bachelor). Une branche complémentaire au moins doit être

choisie dans une autre discipline que la branche principale. Parmi les branches complémentaires au choix, sont conseillées la biologie spéciale, la biochimie, les sciences de l'environnement et les sciences médicales fonctionnelles.

Les études de MSc in Biology d'un volume de 90 ECTS se composent de 30 ECTS de cours, travaux pratiques, séminaires, etc et d'une **thèse de Master (45 ECTS)** répartis sur 12 mois, complétés par 15 ECTS d'activités liées à la thèse de Master (séminaires, réunions de laboratoire, séminaires de littérature, etc.). Les UE suivies dans la voie d'études du MSc ne peuvent être évaluées et validées (voir 1.4) qu'après la réussite du BSc.

Pour mener l'étudiant-e au BSc ou au MSc, le plan d'études prévoit des UE sous diverses formes :

- Les **cours** initient à la rigueur et à la démarche scientifique. Ils permettent d'acquérir les connaissances essentielles et à comprendre les concepts fondamentaux.
- Les **exercices** accompagnent les cours en contribuant à la compréhension et à l'assimilation de leur contenu. Ils donnent l'occasion d'appliquer les principes généraux et d'exercer des techniques et méthodes.
- Les **travaux pratiques** sont à la base de la démarche scientifique. Les étudiant-es sont confronté-es à des expériences de biologie, apprennent à utiliser diverses techniques spécifiques et exercent leur sens de l'observation, de l'analyse critique et de l'interprétation des résultats.
- Les **séminaires** sont des exposés suivis d'une discussion sur un thème de recherche spécifique donné par un spécialiste du domaine provenant souvent d'une autre université suisse ou d'un autre pays.
- Le **travail de Bachelor** (13 points ECTS) est une initiation à la recherche scientifique au sein d'une équipe de recherche. Il est entrepris sous la direction d'un chercheur ou d'une chercheuse expérimenté-e.
- La **thèse de Master** (45 points ECTS) est une initiation à la recherche scientifique entreprise sous la direction d'un chercheur ou d'une chercheuse expérimenté-e et consiste en un travail de recherche original et personnel.

1.3 Compétences acquises

Avec l'obtention d'un **BSc en biologie**, l'étudiant-e aura consolidé ses bases scientifiques et acquis une connaissance générale et une vision large de sa branche principale. Il aura développé une faculté de synthèse et une pensée critique qui lui permettront d'aborder des études approfondies ou une spécialisation dans son domaine.

Avec chaque **branche propédeutique**, l'étudiant-e aura acquis des connaissances de base dans une discipline autre que sa branche principale, facilitant la compréhension de celle-ci. Elle lui offrira de plus une culture scientifique élargie.

Avec l'acquisition d'une **branche complémentaire** dans le cadre de son BSc, l'étudiant-e aura développé une ouverture à l'interdisciplinarité, lui facilitant à l'avenir le dialogue et la collaboration avec des spécialistes d'autres disciplines.

Grâce à une **formation bilingue** intégrée, l'étudiant-e aura enrichi son vocabulaire spécifique dans deux langues et acquis la capacité de dialoguer, dans ses branches d'études, avec des spécialistes aussi bien en français qu'en allemand.

Avec l'obtention d'un **MSc in Biology**, l'étudiant-e aura élargi et approfondi ses connaissances et ses compétences dans sa discipline principale ainsi qu'en anglais scientifique. Il aura démontré sa capacité à mobiliser ses savoirs dans un projet de recherche. Il aura ainsi acquis une maturité scientifique lui permettant de travailler de manière indépendante, ou de s'intégrer dans un groupe de travail spécialisé ou interdisciplinaire. Il saura faire preuve de créativité, d'esprit critique et

sera capable de communiquer ses idées, ses points de vue et ses projets dans sa langue et en anglais.

1.4 Évaluation des unités d'enseignement (UE) et acquisition des crédits ECTS

L'acquisition des crédits ECTS passe par trois étapes : l'évaluation des UE, le regroupement des UE en paquets de validation et la validation des crédits ECTS.

L'évaluation des exercices et des travaux pratiques se fait suivant des critères (nombre de rapports rendus, etc.) énoncés en début de semestre. L'évaluation satisfaisante des exercices et travaux pratiques est un prérequis pour accéder à l'épreuve du cours correspondant. **L'évaluation** des cours se fait par des épreuves orales ou écrites dont la durée est fixée par ce plan d'études. Les épreuves se déroulent durant trois sessions d'examens (printemps, été, automne). Pour chaque épreuve, l'étudiant-e s'inscrit dans les délais prescrits selon la procédure on-line (gestens.unifr.ch/sc) accessible avec le compte personnel et le mot de passe fournis par l'Université. L'épreuve porte sur la matière de l'UE telle qu'elle a été enseignée la dernière fois. En cas d'exception, celle-ci sera communiquée par le Département et/ou par l'enseignant responsable. L'échelle des notes s'étend de 6 (meilleure note) à 1 (plus mauvaise note). Une épreuve dont la note est inférieure à 4 peut être répétée une seule fois au plus tôt lors de la session d'examens suivante.

Les **paquets de validation** regroupent plusieurs UE qui peuvent être évaluées séparément. Le nombre de paquets est fixé par l'Art. 18 du règlement et le contenu est précisé par ce plan d'études.

La **validation des crédits ECTS** (Art. 19 du règlement) consiste à transformer les points ECTS attribués à chaque UE en crédits ECTS pour autant que :

- La moyenne pondérée des notes des épreuves du paquet de validation soit d'au moins 4.0. La pondération est fournie par le nombre de points ECTS attribué aux UE d'une épreuve.
- Les critères d'évaluation des UE non examinées (travaux pratiques, exercices, etc) aient été remplis.

On dira dans ce cas que le paquet a été validé et que les points ECTS sont transformés en crédits. À ce stade, sur demande de l'étudiant-e et après acquittement de la taxe d'examen, une attestation indiquant les résultats des évaluations et le nombre de crédits acquis sera délivrée par le Décanat (Art. 22 du règlement).

1.5 Langues d'enseignement

Les enseignements des études de BSc sont donnés en français ou en allemand. Toutefois, l'étudiant-e a toujours la possibilité de s'exprimer dans l'une ou l'autre de ces langues. Les enseignements peuvent parfois être donnés en anglais. Le rapport du travail de Bachelor peut être rédigé en français, allemand ou anglais.

Les enseignements des études de MSc sont donnés, en général, en anglais. Les examens ainsi que les travaux écrits (rapports de travaux pratiques, travail de master, etc) peuvent être effectués, au choix, en français, en allemand ou en anglais.

1.6 Éthique scientifique

Les principes d'éthique font partie intégrante de la formation scientifique. Les règles internationalement admises doivent être respectées lors de l'élaboration et la rédaction de tout

travail scientifique (projet, séminaire, travail de bachelor et de master, rapport, etc.). En particulier, toute source externe d'information (articles, communications orales, page web, etc.) doit être correctement citée.

1.7 Règlements et informations complémentaires

De plus amples informations concernant les études de biologie sont contenues dans les documents suivants que vous pouvez télécharger ou obtenir auprès du Secrétariat du Département de Biologie, chemin du Musée 10, CH-1700 Fribourg :

- *Règlement concernant l'admission à l'Université de Fribourg*, (www.unifr.ch/rectorat/reglements)
- *Règlement pour l'obtention des Bachelor of Science et des Master of science* (www.unifr.ch/science)
- *Plan d'études des branches propédeutiques et complémentaires de la Faculté des sciences de l'Université de Fribourg* (www.unifr.ch/science)
- *Guide des études de l'Université de Fribourg* (www.unifr.ch/guide)
- *Programme des cours de l'Université de Fribourg*, (www.unifr.ch/main/programmecours)
- *Livret des cours Études de biologie à l'Université de Fribourg, publié au début de chaque semestre* (www.unifr.ch/biol)
- *Dates des sessions d'examens de la Faculté des Sciences pour l'année académique en cours* (www.unifr.ch/science/gestens).

Enfin, chaque étudiant-e dispose d'un espace personnel sécurisé, accessible avec le mot de passe de la messagerie de l'Université. Cet espace est atteignable par le lien « Connexion » de la page www.unifr.ch/science/gestens. Il permet l'inscription aux cours, l'inscription aux examens, la visualisation des résultats enregistrés, la mise en route de la procédure d'attestation, etc.

2 Bachelor of Science (BSc)

[Version 2008, paquets de validation : BP1-BL.0022, BP2-BL.0024]

Le programme du BSc s'étend sur 3 ans d'études et équivaut à 180 crédits ECTS. Il comprend la branche principale à 120 ECTS et deux branches complémentaires à 30 ECTS ou une branche complémentaire à 60 ECTS.

2.1 La première année d'études

La première année d'études en biologie s'efforce d'assurer la meilleure transition possible entre le gymnase et l'université. Afin de permettre à l'étudiant-e de pouvoir assez tôt mesurer ses capacités et bien discerner son intérêt pour la biologie, les UE de cette année ont été regroupées en un premier paquet de validation.

2.1.1 Unités d'enseignement de la première année

Semestre 1 (automne)

Code	Unité d'enseignement	heures	ECTS
Biologie			
BL.0040	Biologie des organismes I: vertébrés, cours et travaux pratiques/excursions	3	3
Branches propédeutiques			
	Biologie propédeutique		6
	Physique propédeutique		6
	Chimie propédeutique		6
	Mathématiques propédeutiques		6
			27

Semestre 2 (printemps)

Code	Unité d'enseignement	heures	ECTS
Biologie			
BL.0041	Biologie des organismes II : invertébrés, cours et travaux pratiques/excursions	3	3
BC.0100	Fondements de biochimie, avec exercices	5	6
Branches propédeutiques			
	Biologie propédeutique		6
	Physique propédeutique		6
	Chimie propédeutique		6
	Mathématiques propédeutiques		6
			33

2.1.2 Contenu des UE de la première année

Les cours en biologie et biologie propédeutique

Les cours de *Biologie des organismes I* et *II* portent sur la classification des vertébrés (Biologie des organismes I) et des protistes et invertébrés (biologie des organismes II), leur organisation, anatomie comparée et écologie du comportement. Durant les travaux pratiques, les étudiant-es apprennent à disséquer des animaux (poissons) et effectuent des exercices de détermination. Les

excursions ont pour but l'observation des espèces dans leur milieu naturel, l'apprentissage de leur détermination et de leur écologie.

Le cours *Fondement de biochimie* (BC.0100) présente une introduction à la biochimie et décrit la composition, la structure et les voies métaboliques principales des composants cellulaires les plus importants et des organismes (sucres, acides aminés et lipides).

La Biologie propédeutique comprend les cours de *Biologie générale I* et *II* qui donnent une introduction à la biologie (Biologie cellulaire, Génétique, Ecologie, Biologie végétale, Biologie du développement) et traitent des structures et fonctions biologiques, du niveau moléculaire à l'organisme, et de la génétique, et les *travaux pratiques de Biologie générale I* et *II* qui illustrent des notions de biologie fondamentale touchant les cellules, les organismes et l'évolution.

Les autres branches propédeutiques

Les autres branches propédeutiques offrent une formation élémentaire dans d'autres disciplines que la biologie. Ces branches sont nécessaires pour la compréhension de la biologie. Elles comprennent la *chimie propédeutique*, la *physique propédeutique* et les *mathématiques propédeutiques*. Les UE sont fixées par le département concerné. Pour plus de détails, se référer au *Plan d'études des branches propédeutiques et complémentaires de la Faculté des sciences de l'Université de Fribourg* (www.unifr.ch/science/current/plans_f.php).

2.1.3 Examens de la première année et validation

Le **paquet de validation BSc1** regroupe l'ensemble des UE de la première année et donne droit à 60 crédits ECTS. Les modalités d'évaluation des matières propédeutiques sont fixées par le *Plan d'études des branches propédeutiques et complémentaires de la Faculté des sciences de l'Université de Fribourg*. Pour la biologie des organismes I et II, les cours et travaux pratiques/excursions sont évalués dans les épreuves suivantes :

1. Les cours de *Biologie des organismes I* et *II* (BL.0040 et BL.0041) sont évalués ensemble lors d'une épreuve orale (30 minutes) ou écrite (90 minutes); une note est attribuée.
2. Les travaux pratiques sont évalués selon des critères fixés et communiqués en début de semestre.
3. Le cours *Fondements de biochimie* (BC.0100) est évalué lors d'une épreuve écrite de 2 heures.

Il est impératif que les UE de la première année soient validées à la fin du 4^{ème} semestre¹. Si tel n'est pas le cas, les études de biologie ne peuvent définitivement plus être poursuivies.

2.2 La deuxième et la troisième année d'études

Durant la 2^{ème} et la 3^{ème} année d'études, à côté des unités d'enseignement de la branche principale, l'étudiant-e devra aussi suivre les UE de la ou des branches complémentaires qu'il ou elle a choisies. Les évaluations de toutes ces UE sont distribuées sur les 2 ans. Il appartient à chacun-e de les répartir régulièrement dans le temps afin de pouvoir terminer les études de BSc dans les 3 ans prévus.

¹ La session d'examens de septembre qui précède la rentrée académique fait partie du semestre de printemps.

2.2.1 Unités d'enseignement de la 2^{ème} année**Semestre 3 (automne)**

Code	Unité d'enseignement	heures	ECTS
Biologie			
BL.0043	Physiologie et biologie cellulaire des plantes	2	3
BL.0044	Travaux pratiques : physiologie et biologie cellulaire des plantes	1-2	1
BL.0013	Écologie	2-3	4
BL.0014	Biologie moléculaire	2	3
Branche(s) complémentaire(s)			15
Branche complémentaire A			
Branche complémentaire A ou B			
–	(voir les UE proposées par le ou les départements concernés)		
			26

Semestre 4 (printemps)

Code	Unité d'enseignement	heures	ECTS
Biologie			
BL.0042	Biologie des organismes III : champignons et plantes ; cours et travaux pratiques/excursions	4	6
BL.0045	Hormones et développement des plantes	2	3
BL.0048	Travaux pratiques : méthodes de biologie moléculaire appliquées à l'étude des plantes	3	2
BL.0015	Physiologie animale	2	3
BL.0037	Écologie expérimentale	3	3
BL.0016	Microbiologie	2-3	4
Branche(s) complémentaire(s)			15
Branche complémentaire A			
Branche complémentaire A ou B			
–	(voir les UE proposées par le ou les départements concernés)		
			36

En 2^{ème} année, l'étudiant-e peut commencer à suivre certaines UE de deux branches complémentaires (de 30 ECTS chacune) ou d'une branche complémentaire (de 60 ECTS). Ces UE proposées par le ou les départements concernés sont spécifiées dans le *Plan d'études des branches propédeutiques et complémentaires de la Faculté des sciences de l'Université de Fribourg* (www.unifr.ch/science). L'étudiant-e doit s'informer suffisamment tôt sur le programme afin de pouvoir établir au mieux l'horaire des UE de la ou des branches complémentaires.

2.2.2 Unités d'enseignement de la 3^{ème} année**Semestre 5 (automne)**

Code	Unité d'enseignement	heures	ECTS
Biologie			
BL.0018	Biologie moléculaire des plantes	2	3
BL.0019	Méthodes de biologie moléculaire	2	3
BL.0020	Neurobiologie	1-2	2
BL.0021	Biologie de l'évolution	2	3
BL.0032	Interactions plantes-pathogènes	2	2
BL.0047	Génétique des populations	2	2
Branche(s) complémentaire(s)			15
Branche complémentaire A			
Branche complémentaire A ou B			
–	(voir les UE proposées par le ou les départements concernés)		
			30

Semestre 6 (printemps)

Code	Unité d'enseignement	heures	ECTS
Biologie			
BL.0031	Travail de Bachelor (projet de recherche)		13
Branche(s) complémentaire(s)			15
Branche complémentaire A			
Branche complémentaire A ou B			
–	(voir les UE proposées par le ou les départements concernés)		
			28

La 3^{ème} année réserve une place importante au travail de Bachelor.

2.2.3 Contenu des UE de la 2^{ème} et de la 3^{ème} année

- Le cours de *Biologie des organismes III* (BL.0042) porte sur la biologie des organismes appartenant aux champignons, algues, mousses, fougères et plantes supérieures et comprend une introduction à leur biologie et à la systématique. Durant les travaux pratiques, les étudiant-es effectuent des exercices de détermination; ils-elles participent à des excursions dans différentes zones végétales.
- Les cours de *Physiologie et biologie cellulaire des plantes* (BL.0043) et *Hormones et développement des plantes* (BL.0045) présentent les bases physiologiques, biochimiques et moléculaires du développement des plantes. *Les travaux pratiques : physiologie et biologie cellulaire des plantes* (BL.0044) illustrent les divers aspects méthodologiques utilisés pour étudier les plantes ainsi que certains aspects de leur développement. Durant les *travaux pratiques : méthodes de biologie moléculaire appliquées à l'étude des plantes* (BL.0048) les étudiant-es utiliseront des méthodes de biologie moléculaire et effectueront des expériences de biologie végétale.
- Le cours *Écologie* (BL.0013) comprend une introduction à la biologie des populations et décrit les interactions biotiques et l'écologie des communautés.
- Durant les travaux pratiques d'*Écologie expérimentale* (BL.0037), l'étudiant-e apprend à planifier et conduire des expériences y compris le design expérimental, les analyses statistiques et la présentation des résultats.
- Le cours *Biologie moléculaire* (BL.0014) est une introduction à la régulation génique chez les eucaryotes.

- Le cours *Physiologie animale* (BL.0015) porte sur les bases de la physiologie animale et des thèmes choisis de la physiologie comparée des animaux.
- Le cours *Microbiologie* (BL.0016) décrit la structure, la physiologie et l'évolution des microorganismes.
- En troisième année, le cours *Biologie moléculaire des plantes* (BL.0018) approfondit les aspects moléculaires et cellulaires de la biologie végétale.
- Le cours *Méthodes de Biologie moléculaire* (BL.0019) est une introduction aux principes et aux méthodes de biologie moléculaire.
- Le cours *Neurobiologie* (BL.0020) porte sur la neurobiologie avancée et présente des facettes allant des molécules aux cellules et aux fonctions neuronales y compris le comportement.
- Le cours *Biologie de l'évolution* (BL.0021) parle des mécanismes de l'évolution et de la génétique de l'évolution ainsi que de thèmes choisis de la recherche moderne sur l'évolution.
- Le cours *Interactions plantes-pathogènes* (BL.0032) présente les bases physiologiques, biochimiques et moléculaires des maladies chez les végétaux. Un accent particulier sera placé sur la résistance des plantes aux pathogènes.
- Le cours *Génétique des populations* (BL.0047) étudie les fluctuations des fréquences des différentes versions d'un gène (allèles) de populations dans le temps et dans l'espace, sous l'influence de la sélection naturelle, de la dérive génétique, des mutations et des migrations.
- Le *travail de Bachelor* (BL.0031) s'effectue au sein d'une équipe de recherche. Il consiste en un travail de recherche personnel dirigé par un chercheur ou une chercheuse expérimenté-e.

2.2.4 Examens de la 2^{ème} et 3^{ème} année, validation

Le paquet de validation BSc2 regroupe les UE de 2^{ème} et 3^{ème} année qui n'appartiennent pas à la branche complémentaire et donne droit à 60 crédits ECTS. Les travaux pratiques et cours sont évalués selon des critères fixés et communiqués en début de semestre. Les évaluations des cours de la 2^{ème} et de la 3^{ème} année sont réparties sur les différentes sessions d'examens et comprennent plusieurs épreuves :

1. Le cours de *Biologie des organismes III* (BL.0042) est évalué lors d'une épreuve orale (30 minutes) ou écrite (90 minutes).
2. *Physiologie et biologie cellulaire des plantes* (BL.0043) et *Hormones et développement des plantes* (BL.0045) : une seule épreuve orale (20 ou 30 minutes) ou écrite (90 minutes) pour les deux UEs; une note
3. *Écologie* (BL.0013) et *Écologie expérimentale* (BL.0037) : une seule épreuve orale (20 ou 30 minutes) ou écrite (90 minutes) pour les deux UEs; 2 notes
4. *Biologie moléculaire* (BL.0014) : épreuve orale (20 ou 30 minutes) ou écrite (90 minutes)
5. *Physiologie animale* (BL.0015) : épreuve orale (20 ou 30 minutes) ou écrite (90 minutes)
6. *Microbiologie* (BL.0016) : épreuve orale (20 ou 30 minutes) ou écrite (90 minutes)
7. *Biologie moléculaire des plantes* (BL.0018) : épreuve orale (20 ou 30 minutes) ou écrite (90 minutes)
8. *Méthodes de Biologie moléculaire* (BL.0019) : épreuve orale (20 ou 30 minutes) ou écrite (90 minutes)
9. *Neurobiologie* (BL.0020) : épreuve orale (20 ou 30 minutes) ou écrite (90 minutes)
10. *Biologie de l'évolution* (BL.0021) : épreuve orale (20 ou 30 minutes) ou écrite (90 minutes)
11. *Interactions plantes-pathogènes* (BL.0032) : épreuve orale (20 ou 30 minutes) ou écrite (90 minutes)
12. *Génétique des populations* (BL.0047) : épreuve orale (20 minutes) ou écrite (90 minutes)

13. *Travail de Bachelor* (BL.0031): le travail pratique, un rapport écrit sous la forme d'une publication scientifique et une présentation orale sont évalués par une seule note globale. Un travail de Bachelor non réussi peut être remplacé une seule fois par un travail sur un sujet différent.

Les **paquets de validation BSc3a et BSc3b** regroupent les UE de la ou des branches complémentaires qui sont évaluées suivant le plan d'études de cette ou ces branches. Ils donnent droit à 2x30 ou 1x60 crédits ECTS. Une branche complémentaire non réussie peut être remplacée par une autre branche complémentaire.

La validation des paquets BSc1, BSc2 et BSc3 donne droit au titre de Bachelor of Science (BSc) en biologie.